

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

8

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 13 décembre 2021



### MAIRIE DE DIJON

**Président** : Monsieur REBSAMEN

**Secrétaire** : Madame MONTEIRO

**Membres présents** :

Monsieur REBSAMEN - Madame KOENDERS - Monsieur DESEILLE - Madame MARTIN - Monsieur PRIBETICH - Madame ZIVKOVIC - Monsieur EL HASSOUNI - Madame TOMASELLI - Monsieur HOAREAU - Madame AKPINAR-ISTIQUAM - Monsieur LEHENOFF - Madame MARTIN-GENDRE - Monsieur BERTHIER - Madame BELHADEF - Madame BATAILLE - Monsieur BORDAT - Madame BLAYA - Monsieur MEKHANTAR - Monsieur HAMEAU - Madame CHOLLET - Madame CHARRET-GODARD - Monsieur N'DIAYE - Madame TENENBAUM - Monsieur TESTORI - Madame VACHEROT - Monsieur COURGEY - Monsieur AMIRI - Madame DU TERTRE - Madame EL MESDADI - Monsieur HAEGY - Madame JUBAN - Madame JUILLARD-RANDRIAN - Monsieur LEMANCEAU - Madame MONTEIRO - Monsieur MOREL - Madame GERBET - Monsieur BICHOT - Madame RENAUD - Madame JACQUEMARD - Monsieur DAVID - Monsieur CHEVALIER - Monsieur BOURGUIGNAT - Madame VUILLEMIN - Monsieur SIBERT - Madame HERVIEU - Monsieur CHATEAU - Madame MODDE - Madame HUON-SAVINA - Monsieur ROBERT - Monsieur MULLER - Monsieur DE VREGILLE - Madame REVEL

**Membres excusés** :

Monsieur LOVICH (pouvoir Monsieur DESEILLE) - Monsieur AVENA (pouvoir Madame KOENDERS) - Madame PFANDER-MENY (pouvoir Monsieur HAMEAU) - Monsieur DURAND (pouvoir Madame BELHADEF) - Monsieur MASSON (pouvoir Monsieur MEKHANTAR) - Monsieur MEZUI (pouvoir Madame EL MESDADI) - Madame BALSON (pouvoir Madame CHOLLET)

### OBJET DE LA DELIBERATION

**Théâtre Dijon Bourgogne - Avenant n°3 à la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens conclue pour les années 2015 à 2021 - Fonctionnement 2022 - Subvention de la Ville**

Madame MARTIN expose :

Par délibération du 24 novembre 2014, le Conseil Municipal a décidé la signature d'une convention (n° 15-155) d'une durée de cinq ans prolongée par avenant jusqu'au 31 décembre 2021 avec le Théâtre national Dijon Bourgogne (TDB), afin de contribuer à la mise en oeuvre des missions confiées à ce dernier et de formaliser le partenariat existant entre la Ville et le TDB.

Il est proposé de la reconduire jusqu'au 31 décembre 2022 afin de permettre au TDB de poursuivre sa mission de création théâtrale, de diffusion des œuvres et de conquête de nouveaux spectateurs et ce, dans le cadre de l'arrivée d'une nouvelle direction depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2021.

La convention prévoyant également le reconduction de la subvention de fonctionnement annuelle attribuée par la Ville au TDB, il vous est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 1 000 000 € pour l'exercice 2022 afin d'accompagner la mise en œuvre du projet du TDB.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 000 000 € à la Scop Sarl Nouveau Théâtre de Bourgogne, Théâtre national Dijon Bourgogne, au titre de l'année 2022 ;

2 - approuver le projet d'avenant et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

3 - m'autoriser à signer l'avenant définitif ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**